

**06/10/2020 – Réunion du  
conseil municipal le 8  
octobre**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 8 Octobre 2020 à 19 h 00 à la Salle des Fêtes**

Fait à HASNON, le 1<sup>er</sup> Octobre 2020



**OBJET DE LA REUNION (2)**

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 18 juin 2020
- Délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire (modifications)
- Recrutement d'agents non titulaire occasionnels ou saisonniers dans les services administratifs ou techniques (mise à jour – nouvelle municipalité)
- Création de postes pour animateurs (mini-centre)
- Désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Décisions modificatives
- Installation de cavurnes au cimetière – tarif
- Prise en charge de travaux au cimetière (stèle endommagée)
- Avis de créance
- Redénomination du délaissé de la rue Olivier Deguise
- Demande d'autorisation pour procéder à la mise en vente de l'ancienne PMI – 1 rue du Pont
- CDG 59 / Convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail
- CAPH : examen du rapport transmis par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CAPH exercices 2014-2019 (envoyé par mail)

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

---

# **05/10/2020 – Centre d'Initiation Sportive 2020-2021**

Pour sa 18e édition, dans un contexte exceptionnel cette année, le Centre d'Initiation Sportive (CIS) destiné à la pratique sportive des enfants dès 3 ans, proposera aux sportifs en herbe de rejoindre un panel d'activités dès le 2 novembre 2020\*.

La nouvelle brochure est consultable [ICI](#).

A compter de cette date, outre les pratiques « traditionnelles », les enfants pourront s'adonner au hip-hop, à la zumba ou encore au badminton..., encadrés par des professionnels et dans le respect des règles en vigueur. Vous pourrez retrouver toutes les modalités d'inscription ainsi que les détails des activités et des créneaux horaires proposés, dans la brochure.

\*Sous réserve de nouvelles consignes gouvernementales liées à la situation sanitaire.

Une question ? N'hésitez pas à contacter le Service des sports de La Porte du Hainaut au 03.27.09.92.80 (de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou par mail : [cis-sport@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:cis-sport@agglo-porteduhainaut.fr)

---

**01/10/2020 – Informations  
CPAM : Le Cancer du Sein**

## Le Cancer du Sein, Parlons-en !

**Octobre rose** est le mois d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

**Le dépistage du cancer du sein** a pour objectif de **diminuer le nombre de décès causés par le cancer du sein**.

Ce dépistage organisé concerne **toutes les femmes entre 50 et 74 ans**, sans symptômes et n'ayant pas de facteurs de risque particuliers de cancer du sein, autre que leur âge.

**Les femmes ayant un risque élevé ou très élevé de cancer du sein** peuvent bénéficier d'un suivi spécifique. Ce dépistage peut être pris en charge à 100 % pour les examens recommandés dans leur situation.

**Portez un ruban rose** pour participer à ce grand mouvement de sensibilisation. Rendez-vous dans l'un des accueils de l'assurance maladie pour obtenir un ruban rose et l'accrocher sur votre vêtement.

**Rendez-vous** sur <https://www.ameli.fr/hainaut/assure/sante/themes/cancer-sein> pour tout savoir sur le cancer du sein, son traitement et le dépistage.



---

## **29/09/2020 – Annulation réunion fibre optique**

La réunion publique sur la fibre optique prévue initialement le 7 octobre à la salle polyvalente est annulée suite au renforcement des mesures sanitaires.

---

## **25/09/2020 – Arrêté préfectoral sur les rassemblements**

« Dans le département du Nord, les réunions et rassemblements familiaux ou festifs réunissant plus de 30 personnes sont interdits dans les établissements recevant du public, qu'ils soient permanents, ou temporaires tels que tentes, chapiteaux et structures. »

Pour consulter l'arrêté préfectoral, veuillez cliquer [ici](#).

---

**16/09/2020 – Grève Nationale  
: Déchèteries**



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

# **GRÈVE NATIONALE : PERTURBATIONS POSSIBLES EN DÉCHÈTERIE**

**En raison de la grève nationale se déroulant ce **jeudi 17 septembre 2020**, certaines de nos déchèteries seront exceptionnellement fermées.**

**Nous vous remercions  
de votre compréhension.**

**Cordialement,  
Le SIAVED**

[www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

 **N° Vert** 0 800 775 537



---

# **15/09/2020 – Renforcement des mesures sanitaires**

La préfecture du Nord a annoncé la mise en place de nouvelles mesures sanitaires dont l'annulation de la fête des voisins ainsi que des journées européennes du patrimoine.



## Renforcement des mesures sanitaires

- **Annulation** de la fête des voisins sur l'ensemble du département du Nord organisée le 18 septembre 2020.

- **Annulation** des Journées européennes du patrimoine organisées les 19 et 20 septembre 2020 sur les territoires suivants :

*Métropole européenne de Lille, Communauté urbaine de Dunkerque, Communautés d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, Cambrai, Douaisis, Caudrésis-Catésis, Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole.*

- **Extension** du port du masque dans un périmètre de 50 mètres autour des salles de spectacles, d'exposition, bibliothèques, musées, administrations, lieux de culte...

- **Recommandation** de différer les événements privés familiaux ou amicaux.

- **Recommandation** de reporter ou d'annuler les grands événements rassemblant du public.

---

## 14/09/2020 – Salle des sports fermée

Suite à un cas de COVID positif signalé dans une association sportive, la salle des sports sera fermée du 14/09 au 20/09

inclus.

---

## **10/09/2020 – Modifications des horaires d'ouverture du Parc**

Le Parc du Faisan Doré est désormais ouvert uniquement le mercredi, le samedi et le dimanche de 14h à 19h.

Pour rappel : Le masque est obligatoire à l'intérieur.

---

## **21/08/2020 – Port du masque obligatoire**

Vu l'arrêté préfectorale du 21 août 2020,

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles, sur le marché hebdomadaire, au parc du Faisan doré ainsi que dans tous les établissements recevant du public.